

FORMATION QUALIFIANTE

MAÎTRISER L'ART DU PROMPT ET CRÉER SON AGENT IA PERSONNALISÉ

**Durée**

7 heures

**Modalités**

présentiel

**Prix**

595 €

**Effectif**

min: 6

max: 15

► Objectifs

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Construire des prompts efficaces, précis et adaptés aux différents contextes
- Développer une méthodologie de test et d'amélioration des prompts
- Identifier les bonnes pratiques pour obtenir des résultats fiables et pertinents
- Concevoir un agent IA personnalisé, capable d'agir selon un rôle, une personnalité et un domaine de spécialisation
- Explorer les usages concrets des agents dans différents métiers

► Public concerné

Professionnel·les souhaitant aller plus loin dans l'utilisation des outils d'intelligence artificielle et leur usage dans le monde de l'entreprise, en apprenant à construire des prompts efficaces.

► Compétences visées

- Élaborer des prompts efficaces, précis et adaptés aux différents contextes
- Identifier les bonnes pratiques pour obtenir des résultats fiables et pertinents
- Concevoir un agent IA personnalisé

► Programme

- Développer des prompts clairs et adaptés à différents contextes
- « Prompter » est une compétence à maîtriser pour exploiter pleinement le potentiel de l'IA, quelle que soit la technologie utilisée.

► Modalités d'évaluation

Évaluation des connaissances en fin de formation par le biais d'un questionnaire

► Prérequis

- Aucun prérequis technique : la formation est accessible à tous les professionnels, quel que soit leur niveau en IA ou en programmation.

- Être à l'aise avec l'utilisation d'outils numériques courants (navigation web, bureautique, messagerie).
- Avoir un compte sur un outil d'IA générative (ex. ChatGPT, Claude, Perplexity, ou équivalent) pour les exercices pratiques.

► Procédure d'inscription

Pour toute information, contacter le pôle relations entreprises à l'adresse suivante : entreprises.sufca@unicaen.fr

Cette formation peut être couplée avec la formation « [Découverte des outils d'IA génératives](#) » – Tarif packagé pour les 2 journées, nous consulter.

► Prochaines sessions

12/06/2026

► Reconnaissance qualité

L'article L.6316-4 II du code du travail, reconnaît la qualité de l'établissement d'enseignement supérieur au titre des 4 catégories d'actions concourant au développement des compétences (Actions de formation / Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience / Bilans de compétences / Actions de formation par apprentissage).

L'université de Caen Normandie figure ainsi sur la liste publique des organismes de formation certifiés QUALIOPI.

Depuis 2016, l'université de Caen Normandie met en œuvre une démarche qualité et d'amélioration continue pour la formation professionnelle. Elle a notamment été certifiée pour l'activité de formation continue de 2019 à 2022 selon la certification de services FCU « La Formation Continue à l'Université » validée par le CNEFOP.